

# Conditions générales de vente

## 1. Objet du contrat

Les présentes Conditions Générales de Vente régissent l'ensemble des relations entre la société À Fleur d'Encre (ci-après dénommé le « Vendeur ») dont le siège social est situé au 5 rue des Brasseurs 6900 Marche-en-Famenne. Enregistré sous le numéro de TVA BE0682960370 exploitant les salons de tatouage et de piercing sous enseigne À Fleur d'Encre (ci-après dénommé le « Magasin ») et toute personne physique ou morale (ci-après dénommé le « Client ») qui fréquente ou effectue un achat au sein du Magasin. Tout paiement de la part du Client envers le Vendeur entraîne l'acceptation par le Client de ces présentes Conditions Générales de Vente.

## 2. Conditions d'accès au Magasin

Toute personne ne présentant pas une tenue décente, ne respectant pas les conditions d'hygiène requises ou étant en état d'ébriété manifeste pourra se voir refuser l'accès au Magasin.

De même, l'accès au Magasin sera interdit à toute personne accompagnée d'un animal de compagnie, équipée d'un véhicule roulant de quelle que sorte que ce soit (trotinette, cycle, hoverboard...).

Il est par ailleurs strictement interdit de fumer ou de vapoter dans l'enceinte du Magasin.

Aucune photographie des rayons des Magasins ne sera tolérée.

Le Client est informé du fait que l'ensemble des Magasins disposent d'équipements de vidéosurveillance permettant d'assurer la sécurité des biens et des personnes.

## 3. Produits

Le Vendeur se réserve le droit, à tout moment de supprimer ou d'interrompre de manière temporaire un ou plusieurs produits ou de modifier son assortiment.

## 4. Services

La réservation d'un rendez-vous en Magasin ou à distance par conversation écrite engage le Client à payer un acompte dont le montant sera défini lors de cette prise de rendez-vous sous 14 jours. En cas de non paiement de cet acompte dans les 14 jours suivant la prise de rendez-vous le Vendeur se réserve le droit d'annuler ce rendez-vous sans notification préalable au Client. Le Vendeur fournira au Client un dessin représentatif du tatouage au plus tard 3 jours avant la date convenue du rendez-vous. Le règlement intégral déduit de l'acompte est à payer par le Client le jour du rendez-vous au Vendeur, sans quoi le Vendeur sera en droit de réclamer un intérêt de 10% par mois de retard au Client.

Le dessin de chaque tatouage est défini sur un thème précis et défini par le Client. Ce dessin est traité à l'avance de la date de rendez-vous par le Vendeur de façon à ce que le Client ai le temps d'évaluer les différentes modifications à apporter au dessin, toutefois limitées aux nombres de 5. Si le Client souhaite changer le thème précis qu'il à initialement défini, il devra déposer un nouvel acompte pour ce nouveau thème afin de clôturer le temps de travail engagé par le Vendeur sur le dessin du thème initial. Le tatouage ou piercing est réalisé avec des encres conformes aux normes européennes, en cas d'allergie le Client devra contacter et se faire suivre par un médecin ou un dermatologue.

Le tatouage ou piercing est réalisé par le Vendeur selon les normes fixées dans l'arrêté royal du 25 novembre 2005.

## 5. Prix

Les prix définis par le Vendeur lors de la prise de rendez-vous ou affichés en Magasin sont Toutes Taxes Comprises en euros tenant compte du prix du dessin du tatouage, de la TVA, du matériel à usage unique utilisé et le prix lié à la taille et au temps de réalisation du tatouage/piercing.

## 6. Modalités de paiement

Le règlement des achats, services et acomptes s'effectue par les moyens suivant :

Virement, débit par carte bancaire, prélèvement SEPA. Carte de crédit Visa, Mastercard et American Express, Apple Pay, Google Pay, Payconiq, Bancontact. Bitcoin, espèces.

## 7. Service après-vente

Le service après-vente des produits commercialisés par le Vendeur est assuré par les sociétés émettrices de ces produits. Pour toute question ou demande de SAV concernant des produits vendus en Magasin, le Client s'adressera directement aux sociétés concernées par le moyen de communication de son choix.

## 8. Délai de rétractation, remboursement, échange et retours

Dans le cas où le Client ne se présente pas au rendez-vous sans en avoir préalablement notifié par écrit le Vendeur endéans les 28 jours avant la date convenue du rendez-vous, le Vendeur se réserve le droit de refuser le remboursement de l'acompte. Le Client devra alors convenir d'un nouveau rendez-vous avec le Vendeur pour lequel un nouvel acompte sera dû. L'acte du tatouage sera réalisé sans obligation de résultat. Le client sortira du Magasin avec un tatouage ou piercing propre, en cas d'infection à l'extérieur suite à l'acte de tatouage ou de piercing le Client est tenu de se diriger directement auprès d'un médecin. Le Client devra envoyer une preuve photographique du problème pour pouvoir bénéficier d'un conseil personnalisé.

## 9. Modifications CGV – Intégralité

Le Vendeur se réserve la possibilité de modifier à tout moment les Conditions Générales de Vente. En cas de modification, les conditions applicables sont celles disponibles en Magasin.

Le fait que le Vendeur ne se prévale pas à un moment donné d'une quelconque des clauses des Conditions Générales de Vente ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement d'une quelconque desdites clauses.

## 10. Réclamations

En cas de réclamations, le Client devra tout d'abord contacter le Vendeur en envoyant un courrier par voie postale à l'adresse suivante: À Fleur d'Encre, Rue des Brasseurs 5, 6900 Marche-En-Famenne afin de rechercher une solution amiable.

## 11. Droit applicable - litige

Les Conditions Générales de Vente sont régies par le droit belge.

Le Client accepte que toute contestation sera de la compétence exclusive du Tribunal de première instance du Luxembourg - division Marche-en-Famenne.